

DU CÔTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE FRANTZ ET QUENAUT

Mardi : 14h / 18h ; Mercredi : 10h / 12h et 14h / 18h ; Jeudi et Vendredi : 14h / 17h ; Samedi : 10h / 12h

⇒ **Ouverture le dimanche 9 février**



⇒ **Atelier dessin avec David Garcia le vendredi 14 février à 14h30, à partir de 10 ans (sur inscription à la médiathèque, par téléphone ou via le formulaire en ligne)**

⇒

⇒ **Rencontre avec l'auteur Jean Rousselot le 1er mars**

RECENSEMENT

Depuis le jeudi 16 janvier 2025 et jusqu'au samedi 15 février 2025, a lieu le recensement de toute la population sur la commune de Jonchery-sur-Vesle. Ce recensement est obligatoire. Merci de réserver un bon accueil aux agents recenseurs.

DÉJECTIONS CANINES



Déjection canine interdite

Il est bon de rappeler ce que dit la loi : « Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. »



Le Joncavidulien

Bulletin municipal

Janvier 2025

Mairie de Jonchery-sur-Vesle
Place René Sarrette
51140 JONCHERY-SUR-VESLE

Contacts :

☎ 03.26.48.50.03
✉ mairie.joncherysurvesle@wanadoo.fr

Sites :

🌐 <http://www.joncherysurvesle.com>
Facebook : Village de Jonchery-sur-Vesle

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h00.
Jeudi de 16h00 à 18h00.

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-16h. Le samedi de 9h à 12h.
Pas d'accueil téléphonique le mercredi après-midi.

Médiathèque municipale :

1 ter rue du Moulin
03.26.48.52.71
<http://jonchery-pom.c3rb.org>
mediatheque.joncherysurvesle@orange.fr

La Poste :

2 rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle
Lundi, Vendredi : 09h00 à 11h30.
Mercredi : 09h00 à 11h30 et 16h30 à 18h30.
Samedi : 09h30 à 11h30.
Mardi et Jeudi : Fermée.

Maison France Services : 03 26 08 36 44

Rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle
Lundi : 13h15-18h00
Mardi : 9h00-11h30 ; 13h30-19h00 sur R.D.V.
Mercredi : 9h00-12h00 ; 13h30-18h00
Jeudi : 9h00-12h00
Vendredi : 13h30-17h00
Samedi : 10h00-12h00

Numéros utiles :

Véolia : 09 69 39 04 98
Pour transmettre les relevés :
www.service.eau.veolia.fr
Enedis : 09 72 67 50 51
GRDF : 0 800 47 33 33

Horaires de la déchetterie :

Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi :
9h00-12h00 et 14h00-18h00.
Jeudi : 9h00-12h00.
Mardi, Dimanche et Jours fériés : Fermée.

Madame, Monsieur,

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite à chacune et chacun d'entre vous une très bonne année.

Que 2025 vous apporte bonheur, santé, réussite professionnelle et personnelle et réconfort pour ceux qui sont en difficulté.

2025 sera une nouvelle page à écrire ensemble, ce sera également la dernière année entière de notre mandat puisque les prochaines élections auront lieu en mars 2026.

Le gros projet 2025 portera sur la rénovation et la mise aux normes de la salle polyvalente.

Malgré quelques restrictions budgétaires, nos priorités resteront les mêmes : améliorer le cadre de vie et la sécurité, prendre soin de notre patrimoine, maîtriser le budget, essayer de fédérer les habitants autour de festivités et d'expositions.

N'hésitez pas à venir nombreux lors des animations. L'organisation demande beaucoup de temps, que ce soit au sein de la mairie ou de la médiathèque, et parfois nous sommes déçus du peu de participants.

2025 verra peut-être la concrétisation de la construction de la gendarmerie lorsque le budget de l'état sera voté.

2025, c'est aussi le démarrage de la construction de l'école élémentaire route de Breuil avec les premiers bornages.

N'hésitez pas à venir en mairie partager vos attentes, vos idées, nous vous accueillerons avec plaisir.

Lorsque nous semons la bienveillance, nous cultivons l'espoir, l'espoir d'avancer pour le bien d'un plus grand nombre.

Donc à bientôt.

Nadine Poulain

Informations diverses

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(L'intégralité des délibérations est disponible en Mairie)

Séance du 22 janvier 2025

En exercice 18 ; Présents : 16 ; Votants : 18 ; Pouvoirs : 2

Délibération D_2025_02 : DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Mme le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2024 avec déduction des restes à réaliser 2024, du remboursement des emprunts (chapitre 16) et des reports (chapitre 001) = 130 542 €. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 32 635.50 €, soit 25% de 130 542 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

MAIRIE

- Achat terrain avenue Saguet **Chap. 21 (art.2111)** Total : 4 000€

SALLE POLYVALENTE

- Travaux de rénovation et frais d'architecte **Chap. 23 (art.2313)** Total : 28 000 €

TOTAL = 32 000 € (inférieur au plafond autorisé de 32 635.50 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter à **l'unanimité des membres présents** les propositions de Mme le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Mme le maire informe :

- Des travaux sont entrepris sur des parcelles de chaque côté de la déviation sur le chemin d'Irval. Je tiens à préciser que tous ces travaux sont illégaux, ces terrains étant en zone boisée classée, inconstructibles. Le nécessaire est fait auprès des autorités compétentes afin de faire respecter le Plan Local d'Urbanisme. Toute personne intervenant sur ces terrains se met en infraction.
- Le bornage pour l'implantation de la nouvelle école route de Breuil aura lieu sous peu.
- Le futur lotissement qui verra le jour derrière l'ancien magasin Leclerc est en attente d'une réponse de la gendarmerie concernant l'emprise de la future caserne.

Nadine POULAIN, CCAS :

Dimanche 19 janvier a eu lieu le repas dansant des séniors. Encore une belle journée. Merci aux participants toujours prêts à danser et merci à l'Esat et au groupe XYZ.

Monsieur Philippe REMEN, Adjoint à la Communication :

Le plan des artisans, commerçants et entreprises de la commune a été mis à jour conformément aux demandes reçues. Il est d'ores et déjà disponible sur le site internet. Il sera également inséré dans le futur bulletin municipal.
Avant la fin du mois, une maquette de ce bulletin sera envoyée au graphiste pour une première mise en page. Nous peaufinerons sa présentation, quelques allers/retours avec l'imprimeur sont à prévoir. Mais sa distribution courant mars est toujours d'actualité.
Une première réunion sur la refonte du site internet est prévue dernière semaine de janvier.

Madame Sophie JOUEN, Adjointe au Fleurissement :

L'année a démarré en préparant déjà le fleurissement printemps-été. C'est comme la mode, cela s'organise 6 mois avant.

Les décorations de Noël qui ont bien plu, ont trouvé place au chaud à l'étage de la mairie.

La commission se réunit le samedi 25 janvier, pour faire un point sur l'année 2024, les projets 2025 ainsi que pour évaluer son budget. L'intérêt de la commission est toujours l'entretien et la mise en avant de notre village tout en faisant attention au développement durable.

Nous sommes toujours très heureux d'accueillir de nouveaux bénévoles. N'hésitez pas à vous présenter à la mairie

Belle et heureuse année à toutes et tous.

Nadine POULAIN, commission Espaces verts :

La commune a l'autorisation de défricher la parcelle qui lui avait été donnée au coin de la rue des Fortes Terres et de la ruelle Prioux pour sécuriser les habitants et des arbres seront replantés.

Monsieur Fabien JAVELOT, Adjoint à la Voirie et à la coordination des services techniques :

Voirie Communauté Urbaine Grand Reims :

- Début des travaux de voirie/canalisation sur les rues de la Pierrette et rue Daniel Bernard.
- Divers sujets en cours : Avaloirs, panneaux de circulation, évacuation des eaux Av. Saguet, nids de poule, ...

Voirie Départementale :

- Propositions et chiffrages de quelques améliorations afin de sécuriser la circulation.
Ensemble du village :
- Étude des zones 30 et agencement
Prochaine réunion de la commission fin février.

Madame Catherine GERMOND, Adjointe aux Bâtiments :

Les travaux de rénovation intérieure du rez-de-chaussée de la salle polyvalente vont débuter, pour une durée maximale de 4 mois. Cette première tranche qui ne concerne pour le moment, que le RDC du bâtiment, vise à entamer sa rénovation énergétique et sa mise en conformité PMR.
Merci aux membres de la commission Bâtiments pour leur engagement et leur temps passé pour le lancement de ce projet.

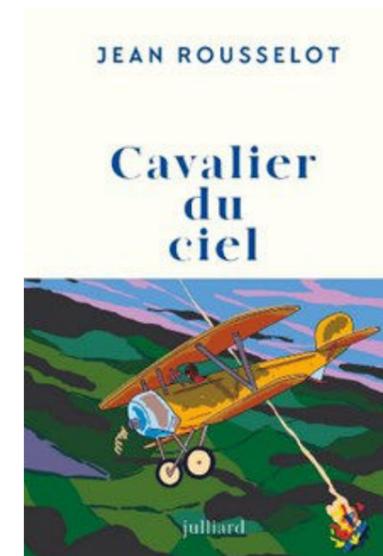
Monsieur Christophe NILLESSE, Adjoint à la Sécurité et à l'Aménagement :

Plusieurs sujets et dates associées sont déjà programmés pour le mois de février : Du 5 au 7, le prestataire DEKRA interviendra dans la commune pour procéder aux vérifications réglementaires annuelles de nos bâtiments. Mairie, médiathèque, salle polyvalente, maison multi accueil... feront donc l'objet de contrôles réglementaires. Puis le 21 février sera la date de la réception du chantier vidéoprotection. L'ensemble de l'équipe projet y participera et notamment la division sûreté de la Gendarmerie Nationale. Enfin, la commission se réunira le 22 février ou le 1er mars.

Madame Sandra BANIERE, Conseillère municipale déléguée à la Médiathèque :

C'est avec plaisir que nous vous annonçons l'arrivée de Virginie Maillau, chargée de la médiathèque. Les horaires d'ouverture habituels ont repris. Ils sont à retrouver sur le site et tous nos réseaux.

En plus de la programmation du premier trimestre, détaillée dans le flyer, distribué le mois dernier, un événement spécial se prépare : à l'occasion du 110ème anniversaire de la première escadrille de chasse, initiée par le Commandant de Rose, son arrière-petit-fils, Jean Rousselot, cinéaste et écrivain, viendra vous rencontrer pour présenter son roman *Cavalier du ciel*, qui retrace le destin exceptionnel de son aïeul et son implication majeure dans les débuts de l'aviation de chasse. Ce sera l'occasion de vous faire découvrir, ou redécouvrir, une partie de l'histoire de notre commune.



En attendant ce temps fort, nous vous donnons rendez-vous pour participer à nos autres animations et pour choisir des ouvrages qui vous feront plaisir.

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
AURA LIEU LE 26 FÉVRIER 2025**